



FORMULAIRE DE DEMANDE CERTIFICAT D'AUTORISATION INSTALLATION SANITAIRE ET INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	N° Téléphone
Adresse électronique @	N° Cellulaire
<small>SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE : Joindre une procuration signée par le propriétaire PROPRIÉTAIRE RÉCENT : Joindre une copie de l'acte notarié</small>	

EMPLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
USAGE ACTUEL :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre : _____
TERRAIN RIVERAIN À UN LAC/COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DES TRAVAUX	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Installation sanitaire <input type="checkbox"/> Installation de prélèvement d'eau
NOMBRE DE LOGEMENTS :	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 et plus
NOMBRE DE CHAMBRES :	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 et plus
DATES DES TRAVAUX :	Début : _____ Fin : _____ COÛTS ESTIMÉS \$ _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION SANITAIRE	
Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier
Adresse de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse électronique @ de l'entreprise	N° de licence RBQ (obligatoire)

EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU	
Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier
Adresse de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse électronique @ de l'entreprise	N° de licence RBQ (obligatoire)

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Je, soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur.	
Date de la demande	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; margin: 0 auto;"></div> SIGNATURE DU DEMANDEUR
<small>Jour / Mois / Année</small>	

Assurez-vous de fournir tous les documents requis afin de réduire le délai d'émission du certificat d'autorisation

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

Installation sanitaire :

- Les plans et documents** du type d'installation conformément au Règlement (R.R.Q., c. Q2, r. 22) ;
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment : la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.;
- Un plan d'aménagement paysager**, indiquant les espaces de stationnement, l'allée de circulation, les accès piétonniers, l'emplacement et la largeur des entrées charretières, l'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour les travaux et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux, l'emplacement des équipements, des appareils mécaniques, des plantations, des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement;
- Après la fin des travaux, dans un délai maximal de 60 jours, le requérant doit déposer :**
- Un rapport d'inspection** signé et scellé par un professionnel, comprenant :
 - Un plan tel que construit réalisé à l'échelle, identifiant le dispositif concerné
 - Des photos de toutes les composantes du dispositif;
- Une lettre d'attestation de la conformité** au Règlement (R.R.Q., c. Q2, r.22) dudit dispositif tel que construit ou modifiée, signée et scellée par un professionnel compétent en la matière

Installation de prélèvement d'eau :

- Les plans et documents** du type d'installation conformément au règlement (R.R.Q., c. Q.2, r. 35.2);
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée et existante des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment : la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.;
- Un plan d'aménagement paysager**, indiquant les espaces de stationnement, l'allée de circulation, l'emplacement et la largeur des entrées charretières, l'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour l'implantation de la construction et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux, l'emplacement et les dimensions des équipements techniques, des clôtures, haies, murets et murs de soutènement;
- Une description de l'usage** auquel il est destiné, le volume d'eau (en litre) maximal pouvant être prélevé ainsi que le nombre de personnes desservies à des fins de consommation humaine
- Une description des travaux d'aménagement, du milieu environnant et d'entretien envisagés**, les mesures d'atténuation prévues lors des travaux et les aires de protection requises
- Le rapport final** de forage, max. 30 jours après la fin des travaux signé par un professionnel attestant que l'installation est conforme

Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier

VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

Le propriétaire d'une fosse septique doit faire vidanger la fosse septique conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., c. Q-2, r.22), soit :

- Une fois tous les deux (2) ans pour une fosse septique utilisée de façon annuelle;
- Une fois tous les quatre (4) ans pour une fosse septique utilisée de façon saisonnière (attestation à compléter)

FRAIS D'ÉTUDE

Installation sanitaire	100,00\$
Prélèvement d'eau	100,00\$
Renouvellement du certificat d'autorisation	50,00\$
Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables	

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324-5678 POSTE 4240 TÉLÉCOPIEUR 819 322-6327
www.valdavid.com